

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/I-03

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2009

Le compte administratif de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2009, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance, fait apparaître un excédent de **303 545,46 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

- SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	2 183 301,20 €
Dépenses.....	<u>2 164 588,40 €</u>
Résultat.....	18 712,80 €

L'excédent de fonctionnement de **18 712,80 €** sera repris en 2011 comme suit :

- 17 072,80 € affectés au financement de mesures d'exploitation,
- 1 640,00 € affectés au compte 10682, mesures d'investissement.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	193 939,05 €
Excédent de l'exercice 2008	194 618,12 €
Dépenses	<u>103 724,51 €</u>
Résultat.....	284 832,66 €

Cet excédent 2009 sera repris dans le projet de Décision Modificative n° 1 de 2010.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2009 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2009 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de 303 545,46 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,